



asol ou de l'éolien, à réaliser.

e?
er, plus e et bénéficiabilité. prix du ma-

, le finan-
if donne
ats.

veau socio-

économique en Suisse. Il y a aussi la volonté de se réapproprier, d'une part la politique énergétique de son pays en contribuant à accélérer la transition, et d'autre part l'utilisation de l'argent.

Quelles sont les limites du système?

La plupart de ces structures reposent sur des bénévoles. Gérer ce genre de projets, c'est très dur. J'ai eu plusieurs témoignages de personnes qui ressentaient une grande fatigue. On a justement créé l'ASEC (Association suisse pour l'énergie citoyenne) pour mutualiser une partie de ces tâches. Et puis les conditions-cadres bloquent. Mais nous sommes dans un moment charnière avec cette nouvelle loi. Le temps est très court. Dans les dix prochaines années, il faudra qu'on ait transformé en profondeur le modèle énergétique. **A.MN**

qui espère beaucoup de la révision de la loi sur l'énergie, qui prévoit notamment de compléter les rétributions uniques par des attributions basées sur des appels d'offres privilégiant une production à moindre coût.

Dans ce contexte, une initiative parlementaire demande que les installations photovoltaïques sans autoconsommation bénéficient d'une meilleure rétribution initiale. «On pourrait ainsi obtenir 500 francs le kWh au lieu de 300», indique Roger Nordmann, président de Swissolar. Passera-t-elle la Chambre haute? «Là-dessus, il y a un consensus, indique le conseiller national. Tout le monde voit l'importance des installations de grande taille.»

Pour suivre en ligne la 2^e Journée de l'énergie citoyenne:
www.energie-citoyenne.ch

sident de Lausanne (la Compagnie) système de Velopass. deux sièges aura une présentation relève-t-il finalement du Conseil cantonal cinq sièges

Crèche:

Les priorités de la protection de la biodiversité, notamment de sobriété et de promotion de l'agriculture avec notamment de la viande et du bœuf. Lopper la viande et le bœuf.

Une concrète conjointement. Mieux construire tous les logements soient ment d'une crèche longue l'espace public hucule vers lables

«Un

«Faire choix de Luca pour porter la pille: sons pour Vert en p tier.

toirs et d'ac-

rait donc dû la présence s ou d'autres à 105 km/h, il ne pas pou- ont estimé is que fédé-

imait qu'en itesse que le son excès de proportionné à our de droit iation ne reent juridique. par le Code ses urgentes pte de toutes de définir la olicier devait 755/2020 du **ATS**

Le Canton veut mieux protéger le Bois de Chênes

Pied du Jura

Le classement de ce «site d'exception» à Genolier et Coinsins permettra une «véritable stratégie de conservation». La mise à l'enquête court jusqu'au 19 décembre.

L'État de Vaud met à l'enquête publique jusqu'au 19 décembre la décision de classement du Bois de Chênes, qui doit compléter la réglementation déjà en vigueur. Ce site naturel bénéficie d'une protection depuis 1966, mais le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) estime qu'elle n'est plus suffisante, a-t-il expliqué vendredi. L'objectif consiste à faire

mieux cohabiter les usagers de la forêt, en précisant par exemple les cheminements pouvant être empruntés.

Le Bois de Chênes s'étend sur près de 140 hectares au pied du Jura. Il présente «une très large variété de milieux naturels et abrite une quantité remarquable d'espèces rares et protégées», écrit le DES dans son communiqué. Il ajoute que le site est bordé d'un paysage agricole et viticole «de grande qualité». Le secteur comporte aussi de nombreux biotopes, dont plusieurs sont inscrits depuis 2007 à des inventaires fédéraux. Également site paysager d'importance nationale et cantonale, le Bois de Chênes abrite aussi depuis 2015 une réserve forestière mixte de quelque 100 hectares. **ATS**